

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 05.06.2026

. d'affichage : 05.06.2026

N° de la délibération : 2026-83

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 50

. votants : 60

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mmes POTURALSKI Patricia, FANCHON Catherine, SLOWINSKI Corinne, MM. CHRETIEN Gabriel, BLOIS Frédéric, MERLIER Jacques, BECQUERELLE David, SALOME André, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.

Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.

Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à Mme SCHWEITZER Cécile.

M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien.

M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoît.

M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. CARON Gilles.

M. SALOME André avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. BELLARD Joël.

Secrétaire de séance : Mme RAGUENEAU Françoise.

OBJET :

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »
AFFECTATION DU RESULTAT 2025

La procédure d'affectation du résultat est décrite par l'instruction comptable M49 applicable au budget annexe Assainissement non collectif. Ainsi, le résultat cumulé de la section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement (besoin de financement après intégration, lorsqu'il y en a, des reports en recettes et en dépenses). Le cas échéant, le surplus est affecté soit en réserves en équilibre de la section d'investissement, soit en report à nouveau pour financer la section de fonctionnement.

Le résultat 2025 a été repris par anticipation dès le vote du budget 2026 par la délibération.

Cette délibération ajuste les résultats prévisionnels présentés dans la délibération n°2026-16 du 05 mars 2026 ci-après :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 ET AFFECTATION PREVISIONNELLE	
RESULTAT D'EXPLOITATION 2025	
A - Résultat de l'exercice 2025	3 401,14
B - Résultats antérieurs reportés	37 141,45
C - Résultats à affecter (A+B)	40 542,59
INVESTISSEMENT	
D - Solde d'exécution 2025	- 19 349,17
E - Résultats antérieurs reportés	7 873,70
F - Résultats à reporter (D+E)	- 11 475,47
G - Solde des restes à réaliser Investissement	-
H- BESOIN DE FINANCEMENT	11 475,47
1/ Affectation en réserves R 1068 en Investissement	11 475,47
2/ Résultat d'investissement reporté	- 11 475,47
3/ Résultat d'exploitation reporté	29 067,12

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 59 voix pour, 1 abstention (M. DOUTART Julien),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n°2026-16 du 05 mars 2026 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants,

Constatant que la reprise des résultats prévisionnels présentés dans la délibération n°2026-16 du 05 mars 2026 laisse apparaître une différence entre les montants reportés par anticipation et les montants constatés au Compte Financier Unique,

Constatant que l'assemblée délibérante devra procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision modificative suivant le vote du CFU et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026,

. décide d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
REPRISE DES RESULTATS 2025 ET AFFECTATION DEFINITIVE	
RESULTAT D'EXPLOITATION 2025	
A - Résultat de l'exercice 2025	3 352,45
B - Résultats antérieurs reportés	37 141,45
C - Résultats à affecter (A+B)	40 493,90
INVESTISSEMENT	
D - Solde d'exécution 2025	- 19 349,17
E - Résultats antérieurs reportés	7 873,70
F - Résultats à reporter (D+E)	- 11 475,47
G - Solde des restes à réaliser Investissement	-
H- BESOIN DE FINANCEMENT	11 475,47
1/ Affectation en réserves R 1068 en Investissement	11 475,47
2/ Résultat d'investissement reporté	- 11 475,47
3/ Résultat d'exploitation reporté	29 018,43

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le Secrétaire de séance,